

Fadila Khattabi, ministre des handicapés, veut (re)mettre la mosquée au centre du village

écrit par Christine Tasin | 21 juillet 2023



Elle vient d'être nommée. En janvier 2023, alors député de Côte d'Or, et Présidente de la commission des affaires sociales à l'Assemblée nationale, elle avait fait cette

sortie qu'elle trouvait humoristique.

*Fadila Khattabi (nouvelle ministre chargée des handicapés)
lors d'une commission à l'A.N (01/2023)*

« Je vais remettre l'église au milieu du village, et si vous le permettez avec une pointe d'humour, je dirais même la mosquée au milieu du bled, au milieu du douar »[#remaniement pic.twitter.com/xu6rPyGvAQ](https://pic.twitter.com/xu6rPyGvAQ)

– David Dobsky (@dobsky33) [July 20, 2023](#)

Si j'avais été présente je lui aurais demandé à quel moment, en France, la mosquée aurait déjà été au centre du village... jamais. Même quand la France dirigeait l'Algérie (heureusement pour cette dernière) la mosquée n'a jamais été au centre du village et pour cause. C'est la loi française qui s'imposait à tous et non le coran. Mais sans doute que, derrière ce qui se voulait un jeu de mots la Khattaby évoquait un rêve... rêve qu'elle transpose dans la France de Macron.

Macron avec qui elle partage vraisemblablement nombre de non valeurs, sinon il ne l'aurait pas nommée Ministre.

Il faut dire qu'elle avait bien aidé Macron lors des débats sur les retraites en repoussant sans les examiner des amendements proposés par la gauche. Elle méritait une récompense, un portefeuille de Ministre. Clair et simple. Le monde simplissime de Macron : tu l'aides, tu lui fais un pont d'or... avec les sous des contribuables.

C'est la même qui trouvait normal de ne pas payer les heures supplémentaires d'une ex-collaboratrice et qui vient d'être condamnée aux prud'hommes.

PAR CES MOTIFS :

Le conseil de prud'hommes, statuant en formation de départage incomplète après avis recueilli des conseillers présents, par jugement contradictoire rendu en premier ressort,

DEBOUTE Madame **XXX XXX** de sa demande tendant au prononcé de la nullité de la rupture du contrat de travail, et de ses demandes incidentes

CONDAMNE Madame Fadila KHATTABI à verser à **XXX XXX** **XXX** la somme de 6.522,27 € à titre de rappel de salaire au titre des heures supplémentaires, ainsi que la somme de 300 euros à titre de dommages et intérêts pour non respect des durées maximales de travail et des temps de repos,

<https://dijon-actualites.fr/2023/07/13/fadila-khattabi-vient-d-etre-condamnee-par-le-conseil-des-prudhommes-limage-de-la-deputee-se-degrade-encore-un-peu-plus-avec-cette-condamnation/>

Macron-Borne ne pouvaient pas ne pas le savoir c'est donc, délibérément qu'elle a été nommée Ministre, et dans le domaine social (on ne rit pas !) important à Macron davantage par sa capacité de ne pas respecter la loi et surtout, forcément par son origine que par son honnêteté.

Comme Avia et quelques autres avant elle, certains élus issus de la diversité semblent avoir conservé un traitement dictatorial vis-à-vis de leurs employés... On se demande bien d'où ça vient !